

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vesoul, le 24 juillet 2026

Prévention des incendies : le préfet de la Haute-Saône renforce les mesures de protection des forêts et des espaces naturels

Face aux effets de la sécheresse et des périodes de fortes chaleurs sur l'état des massifs forestiers, de la végétation et des espaces naturels, le préfet de la Haute-Saône a décidé de renforcer les mesures de protection destinées à prévenir les départs de feu.

À ce titre, à compter de la publication du présent arrêté, il est interdit, dans les bois et forêts du département de la Haute-Saône, ainsi que dans un périmètre de 200 mètres autour de ces espaces :

- de fumer, y compris sur les voies publiques traversant ces espaces ;
- d'utiliser tout appareil producteur de feu (réchaud, barbecue, briquet) ou de réaliser un feu de cuisson ;
- d'utiliser des feux d'artifice, des pétards, des articles pyrotechniques ou de procéder à des spectacles pyrotechniques ;
- de réaliser des feux festifs ou de manipuler des objets festifs en ignition, notamment des flambeaux.

Par ailleurs, il est rappelé que les lâchers de lanternes volantes font l'objet d'une interdiction permanente dans le département.

Ces mesures pourront être renforcées, prolongées ou abrogées en fonction de l'évolution du niveau de risque d'incendie de forêt.

Le préfet appelle chacun à la plus grande vigilance et au strict respect de ces dispositions afin de prévenir les départs de feu et de préserver les espaces naturels de la Haute-Saône.

En période de canicule et de sécheresse, chacun a un rôle à jouer :

- pas de mégot jeté par la fenêtre de la voiture ;
- pas de travaux source d'étincelles ;
- signaler immédiatement toute fumée suspecte (18 ou 112).

Pour en savoir plus concernant l'arrêté : <https://www.haute-saone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau/Secheresse/Mesures-de-prevention-des-incendies/Arrete-n-70-2026-07-22-00008-du-22-juillet-2026-protection-de-la-foret-de-la-vegetation-et-des-espaces-naturels-en-raison-du-risque-d-incendie>

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 19

Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70

